

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS 50
POUVOIRS Suppléants 3
POUVOIRS Titulaires 11
ABSENTS 28

Vote Pour : 59
Vote Contre : 0
Abstention : 5

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

Date de la Convocation
11 MARS 2025
Date d’Affichage
11 MARS 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Claude SOULIES, Jean TKACZUK, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 71_2025
ACTES : 4.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 48- Modification du tableau des effectifs

Exposé des motifs

Aux termes du Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L313-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le besoin de modifier le poste permanent présenté ci-après s'avère nécessaire, compte tenu des projets en cours ou à venir :

- Un poste d'attaché territorial à temps complet est transformé en poste d'ingénieur territorial au sein de la direction des Déchets pour le poste de directeur des déchets ;
- Le poste à temps complet d'agent d'entretien de l'Archéosite ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux passe à temps non complet à hauteur d'un mi-temps.

Modification :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Déchets	Directeur	TC	Technique	Ingénieur
1	Archéosite	Agent d'entretien	TNC (17h30)	Technique	Adjoint technique

Sont également supprimés du tableau des effectifs de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet les postes suivants :

- Un poste à temps complet de directeur adjoint des déchets sur un cadre d'emploi d'ingénieur territorial au sein de la direction des Déchets ;
- Un poste à temps complet d'acheteur sur un cadre d'emploi de rédacteur territorial au sein du service Achats et commande publique ;

Suppressions :

Nombre de postes	Direction / Service	Poste	Quotité	Filière	Cadre d'emplois
1	Déchets	Directeur adjoint	TC	Technique	Ingénieur
1	Achats - commande publique	Acheteur	TC	Administrative	Rédacteur

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants,

Vu le tableau des emplois adopté en conseil de communauté de la Communauté d'agglomération,

Vu le Comité social territorial en date du 9 janvier 2025,

Considérant la nécessité de modifier ou supprimer les emplois au tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention de Blaise AZNAR, Florence BELOU en son nom et au nom de Mathieu BLESS lui ayant donné pouvoir, Alain GLADE en son nom et au nom de Martine CLARAZ-ANGOSTO lui ayant donné pouvoir) :

- **dit** que :

. Les postes sont modifiés ou supprimés au tableau des effectifs annexé à la présente délibération et tel que précisé ci-dessus.

. Ces emplois permanents ou non permanents pourront éventuellement le cas échéant, être pourvus par un agent non titulaire sur le fondement des articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique.

. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **donne** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 02 AVR. 2025

- publication - mise en ligne

Le 02 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides


Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025



ID : 081-200066124-20250324-71_2025-DE